



REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

SECTION FFC

2021-2022 (01/2021)

1. EQUIPEMENT

- ⇒ 1 maillot
- ⇒ 1 veste thermique
- ⇒ 1 cuissard « DECOUX » **vendu 20 €**

Cet équipement est fourni par le VC CHATILLON à tout coureur licencié « FFC » et le maillot ainsi que la veste thermique devront être restitués en cas de départ du club.

2. TENUE VESTIMENTAIRE

- ⇒ Le Port du maillot du club est obligatoire pendant la course, à la REMISE DES PRIX OU SUR LE PODIUM. Cette obligation fait partie des engagements pris vis à vis de nos partenaires. Tout manquement remettra en cause le paiement des prix du club.

3. RESULTATS DES EPREUVES

- ⇒ Transmettre **APRES CHAQUE COURSE** vos classements et photos éventuelles au responsable du site internet du club, par téléphone ou par mail afin d'alimenter le dit site internet.
- ⇒ Les derniers résultats, avec la date des courses, devront parvenir au Responsable désigné au plus tard le 20 OCTOBRE.
- ⇒ Le prix de la première place n'est pas cumulable avec un classement spécial tel que précisé sur la grille jointe.

4. REMBOURSEMENT DES ENGAGEMENTS

- ⇒ Les engagements sont effectués par le club et **UNIQUEMENT par le club** sur le site internet de la FFC. **Ils devront être demandés auprès de Marie-Paule au plus tard le mardi soir avant 20heures.**
- ⇒ **Tout engagement « sur la ligne » reste à la charge du coureur**, sauf accord des dirigeants. **Toute absence au départ non justifiée entrainera le remboursement de l'engagement au VCC, sans préjuger des pénalités qui seront appliquées par la Commission Régionale du Corps Arbitral du Comité Régional et qui resteront à la charge du licencié.**
- ⇒ **Pour toutes les catégories de licence FFC**, du fait que chaque organisateur peut appliquer sa tarification, les engagements «ROUTE + CYCLO-CROSS» seront pris en charge à 100% à raison de **20 pour les Minimes et Cadets ou 140€, 25 pour les Juniors ou 225€, 30 pour les Espoirs ou 270€ et 25 pour les Seniors ou 225€**. Tout engagement au-delà restera à la charge du licencié.
- ⇒ **Pour les catégories de licence PC de la FFC**, les engagements «ROUTE + CYCLO-CROSS» seront pris en charge à 100% à raison de 15 courses FFC en **POITOU-CHARENTES ou 135€**. Les engagements sur les courses Hors Poitou-Charentes ou d'autres fédérations (Ufolep, FFSGT et autres) se faisant sur la ligne, ne seront pas remboursés.
- ⇒ L'engagement sur les courses organisées par le club, les championnats départementaux et régionaux seront hors quotas.

5. DIVERS

- ⇒ **Engagement d'office des coureurs du club dans les courses organisées par le VCC** sauf accord des dirigeants.
- ⇒ Tout coureur convaincu de dopage ne percevra AUCUNE PRIME DE POINTS OU DE PLACE.
- ⇒ Tout coureur quittant le VCC, perdra le bénéfice des PRIX du club acquis du 1er juillet à la fin de la saison.
- ⇒ à la fin de la saison, il n'y aura pas de remboursement systématique de la licence, quelle que soit la catégorie.
- ⇒ En cas de mutation, le VCC appliquera la réglementation fédérale en ce qui concerne les droits dus au club quitté et indemnité de formation.
- ⇒ Les licenciés du VCC doivent veiller à privilégier les partenaires du club lors de leurs achats (matériel, équipements divers...).
- ⇒ **Toute absence à une « EPREUVE ou MANIFESTATION (ex : Ioto, Assemblée Générale) organisée par le VELO CLUB CHATILLONNAIS, sauf accord des dirigeants, entrainera à une pénalité de 15€ prélevée sur les « prix versés par le club ».**

Le LICENCIÉ :

Nom et Prénom suivi de lu et approuvé

Le Président